

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2018

---

INTERDICTION PORTABLE ÉCOLES COLLÈGES - (N° 941)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC21

présenté par  
Mme Racon-Bouzon, rapporteure

-----

### TITRE

Substituer aux mots :

« interdiction de l'usage »

les mots :

« encadrement de l'utilisation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise l'intitulé de la proposition de loi, pour indiquer qu'elle vise à renforcer l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable à l'école. L'objectif est de réserver l'usage de ces appareils à des fins pédagogiques, pour l'essentiel, et non pas d'interdire totalement cet usage dans l'enceinte des établissements scolaires.